Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 16 (1928)

Heft: 275

Artikel: Correspondance

Autor: Clerc, Cécile

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-259385

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

du droit de vote pour être élues dans des Commissions officielles ou privées de travail social!

Le résultat de cette pétition a été la nomination d'une seconde femme (une communiste) dans la Commission de l'asile des orphelins, alors que les 13 noms de femmes proposés par notre Association, n'ont pas été pris en considération. Aucune autre Commission d'administration d'asiles ne compte des femmes. Mais nous ne nous décourageons pas pour cela : Niit, na la gwiinnt!

C'est dans cet esprit plein d'entrain que nous avons tenu le 16 janvier dernier notre Assemblée générale, qui a été extrêmement fréquentée. Le Comité et la présidente de notre Association pour le suffrage, Mme Vischer-Alioth, ont été réélus pour une nouvelle législature, et nous avons appris avec satisfaction qu'un des résultats de notre propagande pour la votation du 15 mai dernier a été de doubler le nombre de nos membres, et que le surplus de l'argent que nous avions récolté pour faire face aux dépenses de cette campagne va nous permettre de commencer immédiatement une nouvelle propagande, pour laquelle nous comptons notamment utiliser le concours de nos oratrices pour des conférences par T. S. F.

La partie administrative rapidement liquidée, nous nous sommes accordé exceptionnellement une fin de séance moins sérieuse, sous forme de productions littéraires et musicales autour d'une tasse de thé. Mutter Helvetia est venue parmi nous apporter à notre présidente un témoignage de reconnaissance poétique pour l'énorme travail qu'elle a accompli cette année, et M¹¹⁶ P. Muller, par une spirituelle comédie nous a transportées dans un cercle féminin de l'an 2028 où l'on découvre avec des sourires de pitié des documents relatifs à la lutte que nous menons actuellement...

CORRESPONDANCE

Neuchâtel, le 16 janvier 1928.

Mademoiselle,

Le compte-rendu de mon roman Maternité, que vous avez bien voulu donner dans le Mouvement Féministe du 13 courant, renferme la phrase suivante: « Le livre, nous dit l'auteur, ne contient que des faits exacts. Il est resté plutôt au-dessous de la réalité.»

Je ne me souviens pas en quels termes je vous ai parlé de Maternité. Si j'ai écrit la phrase ci-dessus, ma plume a très certainement trahi ma pensée. Toutefois, il me paraît douteux que la citation soit textuelle, puisque l'auteur de la notice lui-même estime les dernières pages du roman trop poussées au noir. Peu importe, d'ailleurs, d'où provient l'erreur. Ce que je tiens à dire, c'est que seules la situation de l'enfant au café et la façon dont elle y a été placée sont conformes à la réalité; le reste du livre contient des épisodes authentiques, mais aussi une large part de fiction.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir insérer cette mise au point dans les colonnes du Mouvement, et vous prie d'agréer, etc. CÉC.LE CLERC.



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Séance du Comité Central.

L'ordre du jour de cette séance d'hiver était si chargé qu'il a non seulement nécessité une journée entière de travail, mais encore a obligé les membres du C.C. à se réunir la veille du jour fixé dès la fin de l'après-midi. La Saffa a naturellement rempli beaucoup de temps, le C.C. ayant à prendre des décisions définitives sur différents projets qui lui étaient soumis: nous ne voulons pas trahir ici des secrets, mais nous pouvons dire que le grand pavillon, de 9 m. de long, uniquement consacré à l'exposition de l'A.S.S.F. et de ses Sections, constituera certainement une grande attraction de la Saffa, en même temps qu'une merveilleuse propagande pour l'idée du suffrage féminin en Suisse. L'argent collecté pour le Fonds Leslie a trouvé ici un emploi tout indiqué. Le C. C. s'est aussi occupé de propagande dans les cantons encore sans Sections, et il a admis avec double satisfaction dans 1'A.S.S.F. une nouvelle section fondée à Sierre: double satisfaction, car d'une part l'adhésion de cette Section ouvre une brèche aux idées suffragistes dans le Valais, que l'on se plaisait souvent à représenter comme complètement opposé à tout mouvement qui ferait participer la femme à la chose publique; et d'autre part, ce résultat tangible de la propagande inlassablement menée dans le Valais de langue française par MIle Zwahlen est pour cette dernière la meilleure des récompenses. La nouvelle Section compte déjà 20 membres actifs et 38 membres adhérents, et est présidée par Mme Zufferey-Masserey. En souhaitant la bienvenue à cette Benjamine de l'A.S.S.F., nous souhaitons aussi qu'elle n'en reste pas longtemps la Benjamine, et que des groupements suffragistes récemment créés à Saint-Aubin, à Stein am Rhein, à Weinfelden (ce dernier grâce à l'activité de la toute jeune Section thurgovienne), viennent aussi prochainement grossir les rangs des suffragistes suisses. D'autres projets pour la propagande par la parole et par l'imprimé sont à l'étude, et l'on attend notamment avec impatience l'excellente brochure que Mlle Porret (Neuchâtel) a bien voulu accepter de rédiger, et qui sera traduite et adaptée en allemand par MIle P. Muller (Bâle).

L'Assemblée générale de 1928 ayant été retardée exceptionnellement de quelques mois, afin de pouvoir être tenue à la Saffa à la fin de septembre, le C.C. s'est borné à élaborer les grandes lignes générales de l'ordre du jour, qui promet d'être intéressant et auquel la réélection du Comité donne une certaine importance, Différentes questions d'administration intérieure ont été discutées et réglées à cette occasion. Puis le C.C. a entendu deux intéressants rapports de Mme Leuch (Lausanne), qui a représenté l'A.S.S.F. à Amsterdam, soit à la Conférence d'études de la paix, soit à la réunion des présidentes nationales, et des indications de Mile Gourd, quant à la prochaine des Conférences d'études qu'il est question de tenir en Suisse. Enfin, la prochaine votation populaire sur les jeux de hasard, la célébration du centenaire de Joséphine Butler, le lieu du Cours de Vacances suffragiste de 1928, la liste des femmes suisses spécialistes et techniciennes présentées au Joint Standing Committee des organisations féminines internationales comme candidates éventuelles à certaines Commissions de la S. d. N., etc., etc. ont encore occupé le peu de temps laissé disponible par tous les rapports et discussions que nous venons d'énumérer.

A travers les Sociétés d'Intérêt Féminin

Genève. — Le Groupe des femmes socialistes genevoises avait mis la question de l'avortement à l'ordre du jour de sa dernière séance. L'affluence très nombreuse d'auditeurs des deux sexes qui vinrent entendre les Drs Fuss et Besse prouva combien cet important problème préoccupe le public. Nous relèverons quelques points seulement de ces deux exposés.

Mme Fuss introduisit le sujet par une causerie documentée et très claire exprimant ses idées personnelles à l'appui de son expérience médicale et sociale. L'avortement serait dû, d'une part, à l'égoisme de la femme qui veut éviter les ennuis de la maternité, ou à celui de l'homme qui abandonne la femme qu'il a fécondée. Le manque de profection de la fille-mère et les préjugés sociaux qui Le manque de protection de la fille-mère et les préjugés sociaux qui l'entourent, et surtout la mauvaise organisation économique, en sont d'autres causes importantes. La fréquence de l'avortement clandestin, dans tous les pays, est démontrée par les statistiques: citons, entre autres, le chiffre de 500.000 avortements pas an pour la Françe et celui de 1 million par an pour les Etats-Unis. Et pourtant, à côté de ces chiffres, le petit nombre des condamnations oblige à ca procest la question de l'inefficacité de lois qui restent inaptant, a cote de ces confirmes, le petit nombre des condamnations oblige à se poser la question de l'inefficacité de lois qui restent inappliquées et ne réussissent pas à diminuer ce fléau social. Car Mmc Fuss le démontre d'une manière très catégorique, l'avortement comporte des conséquences funestes pour la santé de la femme. Il faut l'éviter, et surtout il faut abolir l'industrie florissante et louche de l'avortement claudestin. Quels remèdes apporter à ce mai? Pour l'avortement clandestin. Quels remèdes apporter à ce mal? Pour Mme Fuss, de même que la pénalité est sans effet contre la prostitution, elle sera toujours inefficace à combattre l'avortement. C'est pourquoi elle préconise l'impunité de l'avortement pratiqué par les médecins et jusqu'au 3me mois de la grossesse. Elle prévoit un contrôle par des commissions de surveillance et selon des modalités